

CREATION D'UN COMPTE LEMONWAY



La création d'un compte Lemonway est à réaliser sur [myFFME](#), rubrique GESTION COMPTABILITÉ > VERIFICATION KYC.

Un compte d'administrateur structure est nécessaire pour avoir accès à cette rubrique sur myFFME.

2 étapes sont à compléter pour la création d'un compte Lemonway :

- ETAPE 1 : Saisie des informations de la structure et du représentant légal.
- ETAPE 2 : Téléversement de documents officiels pour justifier l'existence de la structure auprès de Lemonway.

ETAPE 1

Information de la structure : adresse email, adresse postale, téléphone.

Information du représentant légal : nom, prénom, date de naissance, nationalité.

Pour une association, le représentant légal doit occuper le poste de président, trésorier ou secrétaire. Pour un établissement affilié, le représentant légal doit être directeur/responsable de la structure.

ETAPE 2

Pour un club/CT/Ligue, joindre les documents suivants :

- Une pièce d'identité (recto-verso) du représentant légal déclaré à l'étape 1.
Documents acceptés : carte d'identité, passeport, permis de conduire biométrique (voir les exemples ci-dessous).
- Une copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale de la structure.
- Les statuts datés et signés de la structure
- La parution au JOAFE (Journal officiel des associations et fondations d'entreprise) répertoriant la structure.

Pour un établissement affilié, joindre les documents suivants :

- Une pièce d'identité (recto-verso) du représentant légal déclaré à l'étape 1.
Documents acceptés : carte d'identité, passeport, permis de conduire biométrique (voir les exemples ci-dessous).
- Les statuts datés et signés de la structure
- Un actionnariat de la société (table de capitalisation avec % de détention ou formulaire bénéficiaire effectif type DBE-S1)
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois

Une fois l'étape 2 finalisée, transmettre le RIB de la structure à l'adresse myffme-structure@ffme.fr (RIB au format PDF).

Lemonway indique un délai de 48h00 maximum pour valider les documents transmis :

- Si le compte Lemonway de la structure est validé, l'onglet « Vérification KYC » est remplacé par l'onglet « Place de marché » sur myFFME.
- Si certains documents téléversés ne répondent pas aux attentes, l'étape 3 (« Suivi du dossier ») mentionnera les erreurs. Vous serez alors invité à téléverser les nouveaux documents de remplacement.

RECUPERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

- Création des tarifs sur [myCOMPET](#) avant la compétition
- Faire la clôture comptable de la compétition une fois tous les remboursements validés

Une fois la clôture de la compétition réalisée sur myCOMPET, le reversement des droits d'inscription peut être réalisé par un administrateur structure sur myFFME (rubrique « Gestion comptabilité » > « Place de marché »).

Le montant des droits d'inscription pourra être transféré entre le compte Lemonway de la structure et le compte bancaire de la structure.

ANNEXES

Les différentes pièces d'identité recevables à l'étape 2 ainsi que le format attendu (carte d'identité / passeport / permis de conduire biométrique).

